



Violences volontaires sans ITT

Par **Beni95**, le **07/10/2010** à **11:03**

Bonjour,

Ayant été obligé de déposer plainte dans le cadre de violences volontaires ayant entraîné 0 jours d'ITT, il y a 2 mois, je me demandais quelle était la procédure exacte qui allait être déclenchée suite à cette plainte :

- *Le policier prend la plainte du plaignant.
- *Le substitut du procureur est averti téléphoniquement
- *Le substitut décide de classer la plainte ou de poursuivre
- *Si poursuite, la plainte part au commissariat dont dépend l'auteur des faits.
- *L'auteur des faits est convoqué pour s'expliquer.
- *Suite à sa déposition, le substitut décide de classer ou non.
- *Si la plainte n'est pas classée, la machine judiciaire est lancée.

C'est un peu l'image que j'ai de cette procédure mais je ne sais pas si elle est exacte ? Donc si quelqu'un pouvait m'expliquer exactement comment est traitée ce type de plainte, je lui en serais reconnaissant.

Deux autres petites questions si je peux :

- *Le fait qu'il n'y ait pas d'ITT, induit-il qu'il y a de fortes chances pour que le procureur classe sans suite malgré la présence d'un certificat médical attestant la présence de coups ?
- *Après un délai de 2 mois, il y a-t-il de forte chance pour que la personne ait déjà été convoquée par les autorités policières ou le délai est en général plus important (Le délit a eu lieu dans le Val d'Oise) ?

Un grand merci à vous